



**Rapport annuel  
2022**



## Sommaire

1	Editorial de la Présidente	3
<hr/>		
2	Rapport de la Directrice	4
<hr/>		
3	Bilan	11
<hr/>		
4	Compte de résultat	12
<hr/>		
5	Annexe aux comptes annuels	13
<hr/>		
6	Commentaire sur le bilan et le compte de résultat	14
<hr/>		
7	Rapport de révision	16
<hr/>		
8	Organes	17
<hr/>		



## 1 Editorial de la Présidente

L'année 2022 a montré une fois de plus la diversité des thèmes que FONDSOCIAL doit traiter pour que les activités opérationnelles quotidiennes puissent être menées à bien de manière efficace et conforme à l'objectif.

Le comité et l'Assemblée générale ont pris des décisions importantes concernant certains documents de base. Les directives sur l'adaptation du mode d'indemnisation ont permis de créer une transparence sur la manière dont le comité doit procéder en cas d'adaptation éventuelle des contributions de paiement. Le règlement du fonds de fluctuation et celui des prestations extraordinaires ont été adaptés, pour que l'utilisation des excédents (affectation au fonds des prestations extraordinaires ou remboursements aux entreprises) soit plus dynamique.

Le comité a fait du controlling des bénéficiaires un thème prioritaire. Les directives existantes en matière de controlling ont été évaluées et les adaptations nécessaires ont été préparées. Dans ce contexte, il s'agit de veiller à ce que les moyens soient utilisés à bon escient, tout en évitant une « surréglementation » et en garantissant la proportionnalité. En 2023, les membres auront la possibilité de prendre position à ce sujet dans le cadre d'une consultation. Le comité adoptera ensuite les directives révisées.

La planification de la révision et de l'adaptation du règlement du fonds en vigueur a également été abordée. En ce qui concerne le champ d'application en particulier, les évolutions des dernières années doivent être retracées, ce qui nécessitera de nombreuses clarifications. La durée prévue pour ce projet est actuellement de trois ans.

SAVOIRSOCIAL a demandé un examen des structures, des procédures et de la collaboration entre FONDSOCIAL et SAVOIRSOCIAL. Les présidences des deux organisations se sont rencontrées pour un échange et ont décidé d'établir une vue d'ensemble des projets de FONDSOCIAL, de SAVOIRSOCIAL et des OrTra (Santé et) Social cantonales / régionales, dans le but de clarifier les interfaces et d'utiliser de manière optimale les ressources et le savoir-faire.

Trois nouveaux membres ont été élu-e-s au comité en mai : Monika Weder en qualité de représentante de SAVOIRSOCIAL, qui avait déjà commencé sa collaboration quelques mois auparavant, ainsi que Montserrat Rufer et Mark Lehmann en qualité de représentant-e-s de VODAS.

Il est réjouissant de constater que, avec l'OrTra Social Berne, la dernière OrTra est devenue membre à part entière de FONDSOCIAL et que, désormais, toutes les OrTras cantonales / régionales (Santé et) Social sont financées par le biais de FONDSOCIAL.

FONDSOCIAL peut compter sur un secrétariat professionnel et efficace, avec à sa tête la Directrice Jutta Vallone, et dispose d'un comité actif, de membres de l'association intéressés qui s'investissent et d'entreprises qui remplissent leurs obligations de manière fiable. Je remercie chaleureusement toutes les personnes concernées.

Esther Müller  
Présidente



## 2 Rapport de la Directrice

### 2.1 Avant-propos

Le Fonds en faveur de la formation professionnelle pour le secteur social FONDSSOCIAL existe depuis plus de 10 ans. Il a été déclaré de force obligatoire par le Conseil fédéral en automne 2012 : les entreprises du secteur de l'enfance, de la jeunesse, du handicap et des personnes âgées sont tenues de verser des contributions annuelles à FONDSSOCIAL conformément au règlement actuellement en vigueur. L'objectif est de promouvoir et de développer une formation professionnelle de qualité dans le domaine social. Les cotisations versées chaque année par les entreprises servent à financer des tâches dans le domaine de la formation professionnelle initiale et dans celui de la formation professionnelle supérieure.

L'encaissement des contributions auprès des entreprises et le versement aux membres, y compris le contrôle de l'utilisation des fonds et les rapports au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), constituent les tâches principales de FONDSSOCIAL. En outre, il existe toute une palette d'autres thèmes qui nous occupent en plus de notre tâche principale. C'est ce qui rend notre travail varié, stimulant et passionnant.

### 2.2 Campagne 2022

Chaque année, FONDSSOCIAL traite environ 4 700 ensembles de données d'entreprises. Plus de 3900 établissements remettent une auto-déclaration et 500 établissements (principalement des maisons de retraite et des petites structures d'accueil extrascolaire) une demande de non-soumission. Le secrétariat général vérifie que les déclarations et les demandes sont complètes et plausibles et demande des informations complémentaires si nécessaire.

Environ 80 % des entreprises déclarent désormais par voie électronique, ce qui représente un grand allègement administratif pour le secrétariat.

Les entreprises qui n'ont pas remis leurs déclarations ou leurs demandes de non-soumission dans les délais ont été rendues attentives à leur omission par le secrétariat à plusieurs reprises, par écrit et parfois par téléphone. Cela nécessite un travail administratif non négligeable. Six poursuites ont également été engagées en 2022, dont trois auprès d'entreprises invitées à déclarer pour la première fois. La discipline de paiement des entreprises est très bonne. 97 % des entreprises règlent les factures dans le délai de paiement prévu.

En 2022, un accent particulier a été mis sur l'examen approfondi d'une partie des demandes de non-soumission. Les informations figurant sur le site web des entreprises ont été comparées aux informations contenues dans les demandes et, dans de nombreux cas, des questions ont été posées par téléphone ou par e-mail. Pour une partie des entreprises, le secrétariat a constaté qu'elles avaient déposé leur demande de manière injustifiée. Elles ont été informées que leur offre est soumise au fonds en faveur de la formation professionnelle et déclarent désormais correctement.

Pour environ 80 entreprises, il est clair qu'elles ne modifieront pas leur offre dans les années à venir et qu'elles n'entrent donc pas dans le champ d'application du fonds. Celles-ci ne seront pas recontactées avant environ 3-4 ans. Près de 450 entreprises n'étaient temporairement pas soumises au fonds à la fin 2022.

A l'avenir, le secrétariat souhaite passer de processus analogiques à des processus numériques. Dans ce contexte, à titre expérimental, les entreprises italophones ont reçu la demande de déclaration par E-mail. Sur 110 entreprises, environ 50 ont envoyé leur déclaration par voie électronique. Cela permet de conclure à une bonne acceptation et, à l'avenir, le premier envoi des documents relatifs à la campagne devrait se faire par E-mail. Il n'y aura un envoi par la poste que dans un deuxième temps.

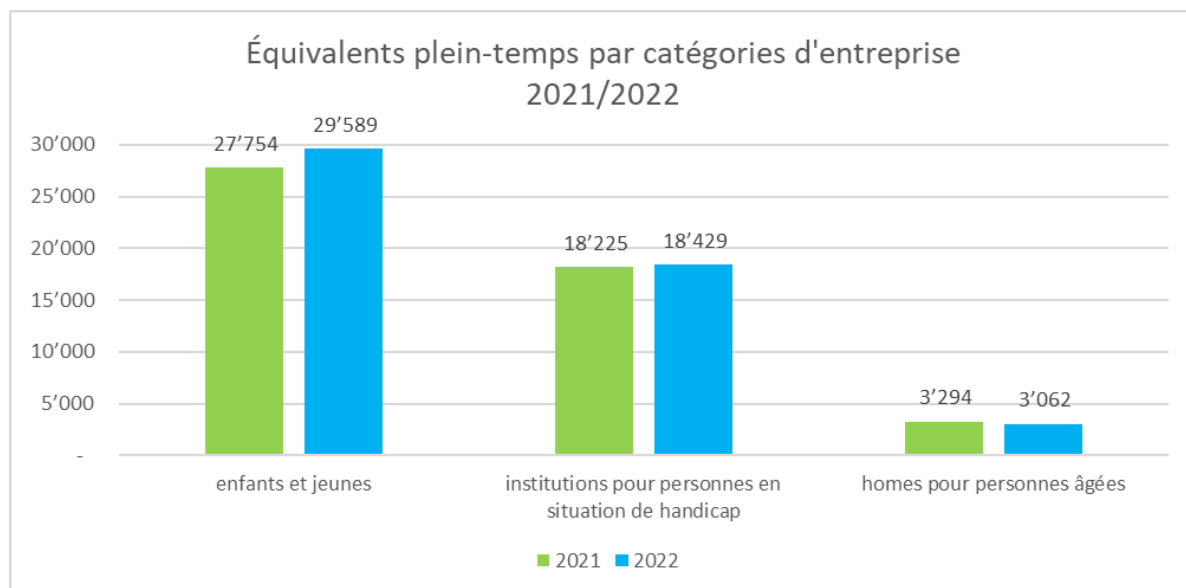
En 2022, tous les bulletins de versement BVR ont été remplacés par le système avec code QR. Ce changement inévitable a constitué un petit défi technique, avec les coûts qui en découlent, mais nous l'avons finalement bien maîtrisé en y consacrant des efforts raisonnables.

### 2.3 Equivalents plein-temps par catégorie d'entreprises

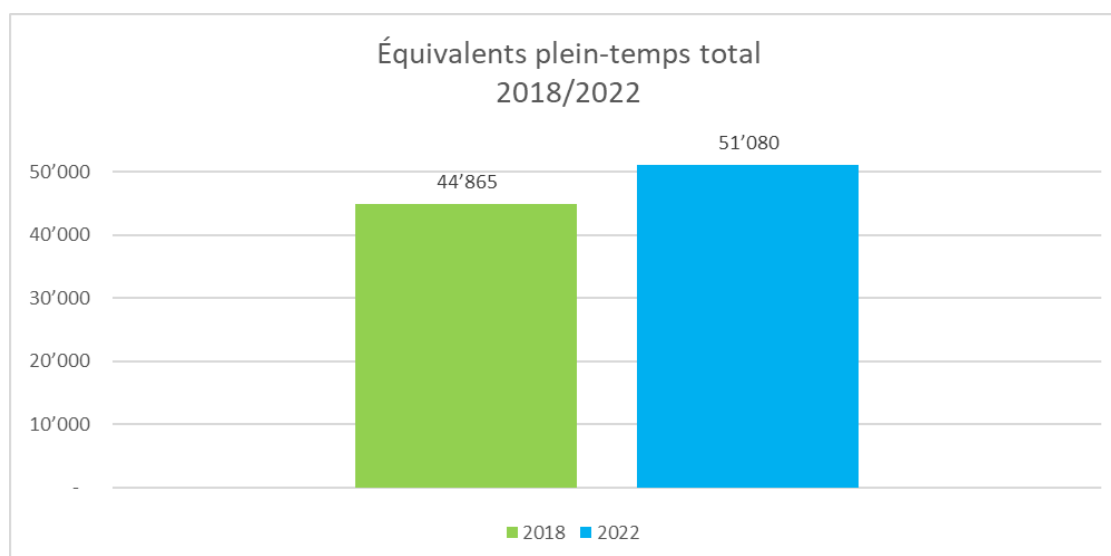
Le nombre d'entreprises est resté plus ou moins constant par rapport à l'année précédente. Il y a eu quelques entreprises nouvellement recensées, mais aussi des corrections dues à des changements de structures ou à des fermetures d'entreprises.

Il a nouvellement été possible de cocher plusieurs catégories d'entreprise dans les formulaires de déclaration. Environ 200 entreprises indiquent qu'elles sont actives dans différents domaines de travail (par ex. maisons de retraite qui gèrent également une crèche).

Par rapport à l'année précédente, il y a eu une augmentation de 3,7 % des équivalents plein-temps (EPT). Ce chiffre reste largement supérieur à celui retenu pour le plan financier à moyen terme (augmentation de 1 % par an). Les 35 entreprises nouvellement recensées (172 EPT au total) ne contribuent que de manière minimale à cette augmentation. La catégorie qui connaît la plus forte croissance en termes d'EPT est celle de l'accueil extrafamilial et extrascolaire des enfants.



Par rapport à 2018, il y a eu une augmentation de 14 % des équivalents plein-temps (EPT).



## 2.4 Adaptation du ruling fiscal

Les clarifications et mesures prises en 2021 pour atteindre un équilibre financier stable comprenaient également une adaptation du ruling fiscal. Pour le fonds de fluctuation, il est désormais possible d'appliquer une approche dynamique et les provisions pour prestations extraordinaires sont autorisées. Les règlements relatifs aux prestations extraordinaires et au fonds de fluctuation ont été adaptés, soumis au vote de l'Assemblée générale 2022 et acceptés par l'autorité fiscale soleuroise.

## 2.5 Fonds de fluctuation

Le ruling fiscal convenu avec le canton de Soleure exigeait que le fonds de fluctuation soit complètement vide à la fin 2019. Comme l'année 2020 s'est soldée par une perte, le fonds n'a pu être alimentée qu'en 2021 avec un montant de CHF 306 513,88.

Une partie de l'excédent de recettes généré en 2022 (CHF 351'218.60) sera affectée au fonds de fluctuation, qui présente à fin 2022 un montant total de CHF 657'732.48.

Lors de l'Assemblée générale de 2022, les membres ont approuvé le nouveau règlement du fonds de fluctuation, qui prévoit un ruling dynamique. Le nouveau ruling dynamique donne à FONDSSOCIAL une plus grande marge de manœuvre dans la gestion du fonds de fluctuation et de celui des prestations extraordinaires. Il sera désormais possible d'éviter les situations défavorables dues à un prélèvement obligatoire dans le fonds de fluctuation et à un mauvais résultat d'exploitation la même année.

## 2.6 Prestations extraordinaires

Lors de la réunion de mai 2022, le comité a approuvé deux projets demandant des prestations extraordinaires.

Le projet « Quand je serai diplômé je changerai d'emploi. Une étude sur l'employabilité dans le secteur socio-sanitaire dans le canton du Tessin », soumis par FORMAS, sera soutenu avec un montant de CHF 10'500.-.

SAVOIRSOCIAL a soumis une demande de financement pour le projet « Création d'un portail d'information online sozialeberufe.ch ». Le comité a décidé de soutenir ce projet avec un montant de CHF 80'000.-. La planification du projet a toutefois changé chez SAVOIRSOCIAL et il a été possible de financer le projet avec les paiements réguliers de FONDSSOCIAL.

Selon le règlement pour les prestations extraordinaires en vigueur, des provisions pour prestations extraordinaires peuvent être constituées jusqu'à un montant maximal de CHF 150 000.-. FONDSSOCIAL a fait usage de cette possibilité et a constitué des provisions à hauteur de CHF 150'000.- avec une partie de l'excédent de recettes.

## 2.7 Projet de nouveau logiciel

Le logiciel avec lequel FONDSSOCIAL gère le processus de déclaration et de facturation depuis sa création a pris de l'âge et atteint ses limites. FONDSSOCIAL vise à l'avenir un degré de numérisation et d'automatisation plus élevé et est donc en train d'évaluer un nouveau logiciel. Pour ce faire, FONDSSOCIAL est accompagnée par la société de conseil Amander. Celle-ci apporte son soutien lors de l'analyse des processus existants et futurs et aide à les analyser, à les optimiser et à les représenter. Elle prépare également des documents d'appel d'offres pour les fabricants de logiciels. L'objectif est de pouvoir travailler avec une solution informatique nouvelle ou adaptée d'ici 1 à 2 ans.

## 2.8 Controlling des bénéficiaires de prestations

Le comité a défini le controlling des bénéficiaires comme un thème prioritaire pour l'année 2022 et a décidé de soumettre les directives de controlling existantes à un examen et à une révision. Après quelques années d'application des directives et du formulaire de rapport, des problèmes d'application et de mise en œuvre sont apparus. BDO (Fiduciaire) a également fait quelques propositions de modifications.

Les membres ont également pu proposer des améliorations. Dans un premier temps, les principes de l'établissement des rapports ont été définis et de nouvelles directives de controlling ont été élaborées. Dans le courant de l'année 2023, les membres peuvent donner leur avis sur ces propositions, qui seront ensuite soumises au comité pour approbation.

Dans le cadre du thème prioritaire fixé pour 2022, une enquête a été menée en juin par la société d'audit BDO sur l'utilisation de moyens du fonds par l'OdA Soziales Zurich. BDO a été chargée par FONDSSOCIAL de vérifier auprès de l'OdA Soziales Zurich si les montants versés pour les années 2019 et 2020 ont été utilisés et déclarés conformément au règlement du fonds, art. 8 a à f, et si l'inscription au bilan des provisions a été effectuée conformément aux règles en vigueur.

BDO a constaté dans son rapport final qu'aucun indice n'a été trouvé qui permettrait de conclure que l'OdA Soziales Zurich n'utilise pas les contributions reçues de FONDSSOCIAL conformément au règlement du fonds ou que l'établissement du bilan et la présentation des provisions n'ont pas été effectués correctement.

## 2.9 Principes et directives concernant la publication de données

Dans le cadre de l'encaissement des contributions, le Fonds dispose de nombreuses informations (adresses, données demandées lors des déclarations) qui peuvent également être intéressantes pour les organisations proches de FONDSSOCIAL. FONDSSOCIAL reçoit régulièrement des demandes pour savoir s'il serait possible d'obtenir certaines informations. Le comité s'est donc penché sur la question de savoir comment traiter exactement les informations disponibles auprès

de FONDSSOCIAL et comment garantir la transparence et la protection des données. Un document est en cours d'élaboration à ce sujet.

## 2.10 Demande de SAVOIRSOCIAL

SAVOIRSOCIAL a demandé que les structures, les processus et la collaboration entre FONDSSOCIAL et SAVOIRSOCIAL soient examinés. Les présidences des deux organisations se sont rencontrées en novembre 2022 pour un échange et ont décidé qu'une vue d'ensemble des projets en cours et à venir de FONDSSOCIAL, de SAVOIRSOCIAL et des OrTra (santé et) sociales cantonales/régionales serait établie et régulièrement mise à jour. L'objectif est de mettre en évidence les interfaces et les thèmes communs, afin d'améliorer la possibilité pour tous les membres de ces organisations de s'impliquer à un stade précoce. L'objectif de cette présentation est de contribuer à la clarification et au développement possible de la répartition des tâches ainsi que des interfaces entre FONDSSOCIAL, SAVOIRSOCIAL et les OrTra sociales cantonales/régionales et d'utiliser de manière optimale les ressources et le savoir-faire existants.

## 2.11 Adaptation du règlement du fonds

Le règlement du fonds, qui est en vigueur depuis plus de 10 ans, doit être révisé. Le champ d'application quant au personnel et le champ d'application quant aux entreprises, en particulier, nécessitent une mise à jour afin de refléter l'évolution des dernières années en ce qui concerne les nouvelles professions et les nouveaux domaines de travail. Le processus est complexe et le comité a donc prévu une durée de projet en conséquence (3 ans).

## 2.12 Délimitation par rapport à d'autres fonds en faveur de la formation professionnelle

### 2.12.1 Fonds cantonaux en faveur de la formation professionnelle

En 2022 aucun problème de délimitation entre les prestations du fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social et celles des fonds cantonaux en faveur de la formation professionnelle n'a été constaté. Il est garanti que les entreprises ne doivent pas payer à deux ou plusieurs fonds pour la même prestation.

### 2.12.2 Entreprises mixtes

Jusqu'à la fin de 2012, les entreprises qui étaient soumises à un autre fonds en faveur de la formation professionnelle (fonds de branche), versaient également des contributions au fonds correspondant. Grâce à des conventions, il a pu être garanti que les entreprises ne doivent payer des contributions qu'au fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social.

En contrepartie, FONDSSOCIAL verse un montant annuel forfaitaire au fonds en faveur de la formation professionnelle des horticulteurs et fleuristes, au fonds en faveur de la formation professionnelle des menuisiers et également au fonds de la communauté d'intérêts des artisans du bois. Les conventions sont adaptées au besoin aux nouvelles conditions existantes.

## 2.13 Comité

Le comité s'est réuni à quatre reprises lors de séances régulières, qui ont eu lieu depuis mai 2022 à nouveau au bureau d'Olten. Lors de ces réunions, les thèmes suivants ont été abordés :



- Finances (compte de résultats, bilan, budget, plan financier à moyen terme)
- Controlling (rapports des membres, rapport au SEFRI)
- Préparation de l'Assemblée générale
- Révision des règlements (fonds de fluctuation, prestations extraordinaires, règlement d'exécution)
- Contrôle approfondi de l'OdA ZH par BDO et développement des directives sur le controlling
- Projet « Adaptation du règlement du fonds »
- Projet avec la société Amender « Analyse et documentation des exigences pour un nouveau système informatique »
- Projet « Principes et directives concernant la publication de données »
- Propositions et demandes de membres et d'autres organisations

En 2022 également, la composition du comité a changé : Monika Weder, qui avait déjà repris le mandat de Martina Valentin en mai 2021, a été officiellement élue lors de l'Assemblée générale 2022. Ursula Grüning et Maria von Ow ont démissionné et l'Assemblée a élu Montserrat Rufer et Mark Lehmann pour les remplacer en qualité de représentant-e-s des OrTras cantonales/régionales au comité.

## 2.14 Assemblée générale

Après que l'Assemblée générale ait dû avoir lieu sous forme de vote numérique lors des deux dernières années en raison de la pandémie de coronavirus, le comité et le secrétariat ont beaucoup apprécié de retrouver les membres à Olten.

Outre l'approbation du rapport annuel, des comptes et du bilan ainsi que de la planification financière à moyen terme et l'élection de nouveaux membres du comité, les autres points suivants figuraient à l'ordre du jour :

- Décision sur le catalogue de prestations 2023-2025
- Admission de l'OdA Soziales Berne
- Approbation du règlement d'exécution
- Approbation du règlement relatif aux prestations extraordinaires
- Approbation du règlement du fonds de fluctuations

Il y a eu approbation dans tous les cas et la décharge a été donnée au comité.

## 2.15 Rapport au SEFRI

Le Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI) est l'organe de surveillance de FONDSSOCIAL (selon Loi fédérale sur la formation professionnelle, art. 60 al. 7). FONDSSOCIAL a l'obligation de remettre un rapport d'activités au SEFRI. La Direction a remis ce rapport en juin 2022. Il a été approuvé par le SEFRI.

## 2.16 Personnel du secrétariat général

Au secrétariat général de FONDSSOCIAL, deux personnes sont engagées de manière permanente : Barbara Hirsiger (employée spécialisée, Directrice adjointe 60 %) et Jutta Vallone (Directrice 60 %).

## 2.17 Remerciements

J'adresse un grand merci au comité pour son soutien, ses précieux conseils et la confiance qu'il accorde au secrétariat. Je remercie en particulier notre Présidente, Esther Müller, et notre Vice-président, Remo Dörig, pour le temps qu'ils ont consacré aux échanges avec moi.

Je remercie nos membres pour leur collaboration constructive et leur attitude bienveillante à l'égard de FONDSSOCIAL.

Un grand merci est adressé aux entreprises pour avoir soumis leurs documents et payé leurs contributions dans les délais impartis, ainsi que pour leur communication ouverte et constructive.

Je remercie également Barbara Hirsiger. Elle conseille les entreprises de manière compétente et a veillé au bon au processus de déclaration et de facturation.

Je remercie les collaborateurs/trices du SEFRI, la comptabilité, les réviseurs, nos fournisseurs et autres partenaires externes pour leur agréable collaboration et me réjouis de relever les défis qui nous attendent l'année prochaine.

Jutta Vallone  
Directrice

### 3 Bilan

Bilan en CHF	2022	2021
<b>Actifs</b>		
Liquidités	1'274'316	746'822
Créances provenant de livraisons et de prestations	79'864	78'098
Ducroire	-14'500	-10'100
Prestations non facturées	0	44'478
Actifs de régularisation (transitoires)	2'267	3'090
<b>Total liquidités</b>	<b>1'341'947</b>	<b>862'388</b>
Mobilier	5'229	8'680
<b>Total Immobilisations</b>	<b>5'229</b>	<b>8'680</b>
<b>Total actifs</b>	<b>1'347'176</b>	<b>871'068</b>
<b>Passifs</b>		
Dettes résultants d'achats et de prestations de services	6'994	12'219
Fonds de fluctuation	657'733	306'514
Fonds pour prestations extraordinaires	150'000	0
Passifs de régularisation (transitoires)	32'449	52'335
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>	<b>847'176</b>	<b>371'068</b>
Réserves du fonds	500'000	315'661
Résultat d'exploitation	0	184'339
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>500'000</b>	<b>500'000</b>
<b>Total passifs</b>	<b>1'347'176</b>	<b>871'068</b>

## 4 Compte de résultat

Comptes annuels en CHF	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
<b>Produits</b>			
Contributions des entreprises	4'027'081	3'885'768	3'935'916
Remboursements de contributions d'entreprises	-24'778	-50'000	-20'466
Prélèvement dans fonds de fluctuations	0	0	0
Pertes sur débiteurs/frais d'encasement	-4'786	-1'000	-7'300
<b>Total produits</b>	<b>3'997'517</b>	<b>3'834'768</b>	<b>3'908'150</b>
<b>Dépenses</b>			
Emploi de fonds / versements aux organes responsables	-3'157'598	-3'166'622	-3'095'174
Prestations extraordinaires (cf. Art. 5.2. du règlement d'exécution)	-3'500	-158'331	0
Versements forfaitaires à d'autres organisations	-33'800	-33'800	-33'800
Indemnités membres du comité	-17'370	-18'000	-17'563
Dépenses de personnel	-155'215	-170'000	-157'234
Frais locaux	-20'013	-22'300	-20'946
Coûts administratifs et frais d'exploitation	-31'506	-36'600	-24'146
IT / informatique (prestation de tiers)	-47'707	-40'000	-34'565
Frais de conseil (prestation de tiers)	-21'938	-14'000	-21'961
Frais de traduction (prestation de tiers)	-6'666	-6'000	-5'460
Amortissements	-4'973	-39'000	-5'104
Autres frais financiers	-557	-500	-687
Impôts	-113	-2'000	-708
Produits /Dépenses extraordinaires	4'658	100	49
Prélèvement / affectation fonds de fluctuations	-501'219		-306'514
<b>Total dépenses</b>	<b>-3'997'517</b>	<b>-3'707'053</b>	<b>-3'723'813</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>127'715</b>	<b>184'338</b>

## 5 Annexe aux comptes annuels

### Indications sur les principes appliqués pour les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis dans le respect de la législation suisse, et en particulier des articles relatifs à la comptabilité commerciale ainsi qu'à l'établissement et la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962).

### Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

Les actifs immobilisés ont été amortis de manière indirecte et linéaire. Le mobilier et les équipements sur 5 ans, les machines de bureau, équipements informatiques et de communication ainsi que le site Internet sur 3 ans.

### Nombre de postes à plein-temps en moyenne annuelle

Le nombre de postes à plein-temps en moyenne annuelle ne dépasse pas 10.

### Explications sur les éléments exceptionnels, non récurrents ou les postes du compte de résultat qui ne sont pas liés à la période

Redistribution CO <sub>2</sub>	CHF	108.45
OrTra Vaud, décomptabilisation prestations extraordinaires	CHF	4'550.00

### Événements postérieurs à la date du bilan

Il n'y avait aucun événement postérieur à la date du bilan pouvant des répercussions significatives sur les comptes annuels de FONDSSOCIAL.

## 6 Commentaire sur le bilan et le compte de résultat

### 1. Bilan

#### Actifs

- Les liquidités sont supérieures à celles de l'année précédente, car un résultat d'exploitation positif a été obtenu (utilisation pour provisions pour prestations extraordinaires et pour le fonds de fluctuation)
- Une partie des liquidités a été conservée sur des comptes d'épargne afin d'éviter la charge des taux d'intérêt négatifs.
- Les créances résultant de livraisons et de prestations sont à nouveau plus élevées que d'habitude, car en 2022 également, certaines entreprises ont envoyé les déclarations très tard, la facturation a été effectuée tardivement et certaines factures étaient impayées en fin d'année.
- Le ducroire a été ajusté aux montants en souffrance et augmenté de CHF 4'400.-.
- A la fin de l'année, il n'y avait pas de déclarations déposées qui ont été facturées en 2023.
- Le compte de régularisation d'actifs se compose du décompte définitif pour la caisse de compensation du canton de Soleure et du loyer pour janvier 2023.

#### Passifs

- Le fonds de fluctuations a été alimenté par un montant de CHF 351'218.60. Le fonds des prestations extraordinaires a été alimenté par un montant de CHF 150'000.-.
- Les passifs transitoires d'un montant de CHF 32 449,40 concernent les dépenses suivantes, qui doivent encore être affectées à 2022 : comptes annuels, révision, électricité, LAA, indemnités journalières maladie, projet MiA (prestations extraordinaires).

### 2. Compte de résultats

#### Produits

- Pour l'année sous revue, les contributions d'entreprises dépassent celles de l'année précédente de CHF 91'165,28. Les raisons en sont une augmentation du nombre d'équivalents plein-temps, de nouvelles entreprises recensées et quelques entreprises qui ont dû déclarer malgré des demandes de non-soumission déposées.
- Au total, CHF 24'777.87 ont été remboursés en 2022 pour cause de déclarations erronées, de paiements à double, de fermetures d'entreprises en cours d'année et de non-soumission d'entreprises.

## Dépenses

- Les membres de FONDSSOCIAL (OrTras et SAVOIRSOCIAL) ont obtenu pour les prestations fournies pour la formation professionnelle dans le domaine social un montant global de CHF 3'157'598.-. Cela correspond à une augmentation de CHF 28'624.- par rapport à 2021, qui s'explique par un plus grand nombre de contrats d'apprentissage d'assistant-e socio-éducatif/ive CFC. Les organisations membres cantonales ont obtenu 72.5 % des moyens, SAVOIRSOCIAL 27.5 %.
- En 2022, des fonds d'un montant de CHF 158'331 ont été budgétés pour des prestations extraordinaires selon l'art. 5.2 du règlement d'exécution. Toutefois, le montant effectivement versé a été de CHF 3'500 seulement, pour un projet de FORMAS.
- Sur la base de conventions existant entre FONDSSOCIAL et le fonds pour la formation professionnelle des horticulteurs et fleuristes, le fonds pour la formation professionnelle des menuisiers et nouvellement le fonds de la communauté d'intérêts des artisans du bois (IGHK), des montants forfaitaires ont été versés à ces fonds pour un total de CHF 33'800.
- Les indemnités versées au comité sont à peu près les mêmes que l'année précédente. Les indemnités pour le travail du comité dans le cadre des secteurs et les indemnités pour les groupes de travail ont également été comptabilisées sur ce compte.
- Coûts salariaux : ils ont baissé par rapport à l'année précédente. Le secrétariat a effectué tous les travaux avec les taux d'occupation existants. L'augmentation du pourcentage de postes prévue dans le budget n'a pas été nécessaire. Les petits travaux de traduction ont également été comptabilisés sous le poste salaires.
- Dans le cadre du controlling des bénéficiaires, un contrôle de l'utilisation de moyens provenant du fonds a été effectué auprès de l'OdA Soziales Zurich. Ces dépenses n'étaient pas budgétées.
- L'Assemblée générale a de nouveau eu lieu en présentiel en 2022, ce qui a entraîné des frais de traduction, de location de salle et de restauration.
- En ce qui concerne les dépenses informatiques, la mise en place des factures QR et les frais de conseil pour l'évaluation des exigences d'un nouveau système informatique par la société Amender ont eu un impact.
- Recettes extraordinaires : le projet de l'OrTra Vaud, financé via les prestations extraordinaires de FONDSSOCIAL, a reçu un financement d'une autre source, raison pour laquelle la 3<sup>e</sup> tranche n'a pas dû être versée dans son intégralité.
- Amortissements : ils sont nettement inférieurs à ceux prévus au budget, car le projet « nouvelle base de données » n'a pas encore été commandé.
- Les frais globaux d'administration ont été de CHF 300'844.10 en 2022. Les frais d'administration sont donc de 8.61 %.

## 7 Rapport de révision



Tél. +41 32 624 62 46  
www.bdo.ch

BDO SA  
Biberiststrasse 16  
4500 Soleure

### Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée des membres de

#### Fonds pour la formation professionnelle pour le domaine social FONDSOCIAL, Olten

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) de Fonds pour la formation professionnelle pour le domaine social FONDSOCIAL pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

En outre, nous attestons que les directives concernant les principes de présentation des comptes ainsi que les objets spécialement soumis au contrôle sont en conformité avec le concept "Comptabilité et révision des fonds en faveur de la formation professionnelle selon l'art. 60 LFP".

Soleure, 14 mars 2023

BDO SA

Thomas De Micheli

Expert-réviseur agréé

i.V. Laura Peter

Révisseuse responsable  
Révisseuse agréée



## 8 Organes

### 8.1 Assemblée générale

- SAVOIRSOCIAL, Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social
- OdA Gesundheit Soziales SG AR AI FL
- OdA Gesundheit Soziales Aargau AG
- OdA Soziales Bern (d)
- OrTra-bef-s2, OrTra bernoise francophone santé-social
- OdA Soziales beider Basel
- OrTra Santé-Social Fribourg
- OrTra Santé-Social Jura
- OrTra santé-social Genève
- OdA Gesundheit und Soziales Graubünden
- zodas, Zentralschweizer Organisation der Arbeitswelt Soziales (LU/NW/OW/SZ/UR/ZG/GL)
- OrTra santé-social Neuchâtel
- OdA Soziales Schaffhausen
- SOdAS, Stiftung OdA Gesundheit und Soziales im Kanton Solothurn
- OdA Gesundheit Soziales Thurgau
- Espace santé-social Vaud
- OrTra Santé-Social Valais
- OdA Soziales Zürich
- FORMAS, Associazione per la formazione nelle strutture sanitarie e negli istituti sociali, Ticino

### 8.2 Comité

#### Présidence

- Esther Müller, zodas (Secrétaire générale), Présidente, déléguée par les OrTras cantonales et régionales
- Remo Dörig, CDAS (Secrétaire général adjoint, responsable des finances), Vice-président, délégué de SAVOIRSOCIAL

#### Membres délégués par SAVOIRSOCIAL

- Mireille Grädel (Responsable gestion administrative) jusqu'au 31 décembre 2022
- Monika Weder, ARTISET (Directrice du domaine de la formation)
- Fränzi Zimmerli, SAVOIRSOCIAL (Directrice)
- Frédéric Baudin, kibesuisse (CEO Groupe pop e poppa servicefamille)

#### Membres délégués par les OrTras cantonales et régionales

- Laurence Fournier, OrTra Santé-Social Valais (Secrétaire générale)
- Ursula Grüning, Stiftung OdA Gesundheit und Soziales im Kanton Solothurn (Secrétaire générale), jusqu'en avril 2022
- Hubert Schaller, OrTra Santé-Social Fribourg (Président)
- Maria von Ow, OdA Soziales Schaffhausen (Secrétaire générale) jusqu'en avril 2022
- Montserrat Rufer, OdA Soziales beider Basel (Secrétaire générale), dès mai 2022
- Mark Lehmann, OdA Soziales Bern (Secrétaire général), dès mai 2022

### 8.3 Responsables de secteurs

- **Finances et controlling :**  
Remo Dörig
  
- **Communication :**  
Mireille Grädel
  
- **Personnel :**  
Laurence Fournier
  
- **Prestations extraordinaires :**  
Hubert Schaller  
Frédéric Baudin

### 8.4 Employées du secrétariat général

- Jutta Vallone, Directrice (60 %)
- Barbara Hirsiger, employée spécialisée, directrice adjointe (60 %)

#### Impressum

Responsabilité générale : Jutta Vallone

Conception et mise en page : FONDSSOCIAL, Olten